



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de métiers

Question écrite n° 17555

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que le système électoral pour l'élection des conseils d'administration des chambres de métiers en Alsace-Lorraine est particulièrement anachronique. Un quasi consensus s'est donc réalisé pour souhaiter une modernisation et une démocratisation des dispositions réglementaires en cause. Elle souhaiterait qu'il lui indique dans quel délai la réforme annoncée sera mise en oeuvre et, le cas échéant, si cette réforme interviendra avant le prochain renouvellement des chambres de métiers.

Texte de la réponse

Les prochaines élections, prévues initialement le 18 novembre 1998, sont reportées en 1999 pour permettre l'élaboration d'une réforme du régime électoral des chambres de métiers. Un décret prorogeant d'un an les mandats des élus des chambres des métiers va prochainement être publié. L'assemblée permanente des chambres de métiers, qui est composée de l'ensemble des présidents des chambres de métiers qu'elles soient soumises à un droit particulier comme les chambres de métiers d'Alsace et de la Moselle ou non, se réunira en assemblée générale extraordinaire au mois de septembre, après avoir consulté l'ensemble des élus des chambres de métiers, pour arrêter ses propositions de réforme. Ces réflexions seront aussi l'occasion pour les chambres de métiers d'Alsace et de la Moselle d'examiner les modifications qu'elles souhaitent apporter à leur régime électoral spécifique. Les textes devraient être publiés dans un délai qui permette d'organiser le prochain renouvellement des chambres de métiers fin 1999.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17555

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4070

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5332